

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 janvier 2026

### **SAISIES ET CONFISCATIONS DES BIENS CRIMINELS : GÉRALD DARMANIN DRESSE LE BILAN 2025 DE L'AGRASC**

**Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a dressé le bilan positif de sa politique pénale résolument déterminée de saisies et de confiscations des biens criminels, à l'occasion d'un déplacement dans les nouveaux locaux de l'AGRASC ce mercredi 28 janvier.**

La montée en puissance de l'AGRASC, structure hautement stratégique, s'illustre depuis 2020 par des résultats inédits, démultipliés notamment par la création de 8 antennes régionales de l'AGRASC depuis 2021, à Paris, Marseille, Lyon, Rennes, Lille, Nancy, Bordeaux et Fort de France, qui ont permis de franchir un cap dans les saisies avec un nouveau **record de 1,4 milliards d'euros de saisies** par les juridictions en 2025. Depuis la création de l'Agence en 2011, ce sont 1,7 milliards d'euros qui ont été rapportés à l'Etat. Les juridictions bénéficieront d'une partie des sommes saisies et confisquées afin de financer leurs frais de fonctionnement, conformément aux instructions du Garde des sceaux.

L'AGRASC, en lien avec les juridictions, peut agir directement dans les services des scellés afin de rechercher des biens à vendre ou à affecter au bénéfice des services enquêteurs et des services judiciaires mais également au bénéfice de certaines associations. Tout comme l'affectation sociale, ces dispositifs sont pensés dans une logique réparatrice au service des victimes ou des plus démunis. Ainsi en 2025, **27 millions d'euros ont été versés aux parties civiles** indemnisées sur la valeur des biens confisqués, et **4 affectations sociales d'immeubles** confisquées ont été réalisées au profit d'associations d'utilité publique.

Depuis le 7 janvier 2026, l'AGRASC renforce sa mission d'affectation des biens meubles avec une nouvelle plateforme numérique. Cet outil facilite l'affectation aux tribunaux judiciaires, services de gendarmerie et de police, à l'administration pénitentiaire etc... Les premiers résultats sont convaincants avec 16 affectations été réalisées au profit des juridictions en trois semaines contre 25 enregistrées sur toute l'année 2025.

#### **Le bilan 2025 de l'AGRASC en quelques chiffres :**

- 1,44 milliard d'euros saisis (+11% par rapport à 2024) ;
- 212 millions d'euros confisqués, dont 145 millions versés au budget général de l'État ;
- 47 millions d'euros versés à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et 3 millions d'euros versés au fond de lutte contre le proxénétisme ;
- 27 millions d'euros versés pour l'indemnisation des victimes (+144% par rapport à 2024) ;

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

- 37 millions d'euros issus de la vente d'immeubles et 670 immeubles à vendre ;
- 4 immeubles affectés au profit d'associations d'utilité publique (+100% par rapport à 2024) ;
- 4 611 biens meubles affectés aux services de gendarmerie, police et justice (+21% par rapport à 2024) ;

**Gérald DARMANIN** a salué le travail de l'AGRASC : « *la lutte contre la criminalité organisée, menace majeure contre notre sécurité nationale, passe par une modernisation et une montée en puissance profonde de nos outils judiciaires et administratifs. C'est pourquoi, depuis mon arrivée place Vendôme, nous avons multiplié le développement d'outils comme le PNACO ou les prisons de haute sécurité. A leurs côté l'AGRASC joue un rôle essentiel en frappant les criminels au portefeuille.* »